

CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Siège social : 26 Résidence Charles Dupas – 59111 LIEU-SAINT-AMAND

Convocation assemblée générale ordinaire

Suite à l'épidémie de Covid 19 et les mesures de confinement prises par le gouvernement, notre assemblée générale prévue le 3 avril 2020 n'a pu avoir lieu.

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale qui se déroulera le

Mercredi 11 novembre 2020 à 16h30

à Ostricourt – Salle du CSHN – 999 rue Jules Guesde (à côté des ateliers municipaux)

Ordre du jour

- Mise en place du bureau de vote
- Opérations de vote de 16h30 à 16h45
- Rapport moral du président
- Bilan des activités de 2019 par le secrétaire
- Présentation des comptes 2019 par le trésorier
- Examen des cotisations pour l'année 2021
- Choix du contrôleur aux comptes
- Questions diverses (Pour être étudiées lors de l'assemblée générale, les questions devront être posées par écrit et envoyées au siège social avant le 31 octobre 2020 date de réception)
- Proclamation des résultats des élections par le président de la commission des élections

APPEL A CANDIDATURES

Suite à la circulaire de la SCC du 16 avril 2020, notre assemblée générale électorale n'ayant pu avoir lieu comme prévu le 3 avril 2020, nous sommes tenus de recommencer toute la procédure déjà mise en place pour nos élections.

L'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2020 procédera au renouvellement statutaire de la moitié des membres du comité. 15 postes seront à renouveler.

Membres sortants : Françoise BOONE, Jean-Claude CAPON, Emmanuelle DELCROIX, Monique DUBAR, Jean-Jacques DUPAS, Mylène JEANNOT, René RAUWEL, Guillaume TYTGAT, Jean-Claude VANEHUIIN

Membres cooptés sortants : Alain DUMORTIER, Christine LENNE, Gauthier LEQUAIN, Lorraine MAILLARD, Nathalie THIERRY

Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le règlement intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la Fédération Cynologique Internationale, être membre de l'association depuis au moins 36 mois, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours, jouir de ses droits civiques et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre. Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée jusqu'au jour du scrutin.

Les administrateurs sont élus pour six ans, chaque année s'étendant d'un intervalle séparant deux assemblées générales ordinaires. Les fonctions de membre du comité, conformément aux statuts et règlement intérieur, sont gratuites et ne peuvent, à quel titre que ce soit, être appointées par l'association.

Les candidatures devront être envoyées par courrier (lettre suivie, Chronopost ou recommandé) au président de la Commission des Elections au plus tard le **10 octobre 2020** (date de réception) :

Patrice DELACROIX – Elections du CSHN – 2 Ruelle d'Haspres – 59121 HAULCHIN

Le dossier de candidature devra contenir :

- Une lettre de motivation de la candidature et un CV cynophile
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois
- Une copie de la pièce d'identité
- Une attestation sur l'honneur précisant ne pas avoir été condamné pour sévices ou mauvais traitement à animaux et précisant que vous ne pratiquez pas de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre.

La procédure de vote et le matériel seront expédiés dans les délais permettant à chacun de voter par correspondance. Le vote par procuration n'est pas admis.

Pour être électeur, il faut être membre depuis plus de neuf mois et à jour de cotisation dont celle de l'année en cours.